

La Fédération FO SPS rencontre le ministre délégué à la Santé

Première organisation syndicale à avoir été reçue par le nouveau ministre délégué à la Santé, la Fédération FO des personnels des Services Publics et des services de Santé (FO SPS) a exposé un bon nombre de ses revendications lors d'une rencontre avec Yannick NEUDER, mardi 18 février 2025.

Lancée il y a plusieurs mois, une pétition initiée par FO pour le réel droit et l'amélioration des soins gratuits (reste à charge gratuit) pour les agents des secteurs sanitaire, médico-social et social de la fonction publique hospitalière ([La tribune FO Santé mars 2024](#)) a récolté près de 80 000 signatures (dont 7 500 en ligne). Cette rencontre aura donc été l'occasion de remettre l'ensemble des pétitions au ministre de la Santé, qui a montré un intérêt tout particulier aux revendications et model portés par FO sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC) et a déclaré vouloir engager les discussions au plus tôt sur ce dossier avec les organisations syndicales. Pour FO, outre la reconnaissance des droits des agents de la FPH, ce dossier revêt une importance cruciale en matière de pouvoir d'achat et d'accès aux soins pour les personnels alors que les mutuelles sont de plus en plus coûteuses sans pour autant couvrir l'ensemble des dépenses de santé.



Parallèlement à cette revendication, FO a marqué son indignation sur la réduction de 10 % de la rémunération des personnels en arrêt de maladie, alors même que les salaires des agents publics ne suivent même pas la progression de l'inflation et que les hospitaliers sont les professionnels les plus exposés aux risques physiques et psychosociaux et comptent parmi les salariés les plus contraints en matière de plannings. Pour FO, cette décision est manifestement inique.

Autre dossier, autre pétition. La délégation FO SPS s'est par ailleurs saisie aussi de cette opportunité pour remettre au ministre les signatures recueillies par ses syndicats en région Bretagne sur un ensemble de revendications portant notamment sur les rémunérations, les fermetures de lits et services d'urgences, les conditions d'exercices, l'amélioration du système de soins, et la

désertification médicale. Sur les problèmes spécifiques à la région Bretagne et dénoncés dans cette pétition, Yannick NEUDER a déclaré s'y rendre dans les tous prochains jours pour proposer des solutions aux revendications des hospitaliers, déplacement durant lequel il s'est dit disposé à recevoir une délégation FO locale.



Outre ces deux dossiers, le premier d'entre tous aura été à l'évidence pour FO la question budgétaire et par là même celle des effectifs et des rémunérations. Au regard de l'évolution de la nouvelle Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS), FO a dénoncé auprès du ministre l'ONDAM hospitalier pour 2025 d'autant plus qu'il va combler une partie les déficits de la CNRACL. Là encore, FO a demandé la revalorisation de l'ensemble des grilles salariales particulièrement celles des personnels administratifs, techniques et ouvriers de catégorie C et B qui sont assujettis à la volonté du ministère de la fonction publique, mais aussi des corps et grades particuliers tels que les ambulanciers, les psychologues, les AES (ex AMP) en attente de réingénierie pour l'accès à la catégorie B, les personnels socio-éducatifs, ...

De plus, la Fédération FO SPS a rappelé qu'il était temps d'accéder à la revendication des personnels de la FPH qui étaient toujours exclus par les gouvernements précédents du versement de Complément de Traitement Indiciaire (CTI de 192 € nets/mois). La satisfaction à cette revendication serait, pour FO et les 10 000 agents hospitaliers concernés, une mesure de justice et d'égalité de traitement au sein de la FPH.

Sur la question des ratios soignants/soignés dans les hôpitaux que FO réclame depuis plus de neuf ans ([La tribune FO Santé mars 2023](#)), le ministre a rappelé qu'il avait défendu cette proposition de loi lors du vote à l'Assemblée Nationale et que dans ce cadre, il allait se rendre dans les Régions afin de promouvoir l'augmentation des places en IFSI et IFAS. FO a rappelé sa revendication de 100 000 agents supplémentaires à l'hôpital et tout autant dans les EHPAD, afin de pouvoir envisager des prises en charge de qualité et la réouverture des lits et places pour nos patients et résidents, de la même manière FO a souhaité être associée dans les discussions avant l'établissement des ratios pour des soins de qualité qui doivent permettre l'amélioration notable des conditions de travail des personnels soignants.

Toujours concernant la formation, FO a interpellé le ministre sur les freins à l'accès à la formation pour parfaire l'évolution professionnelle des agents de la FPH, en particulier sur le dispositif du Congés de Formation Professionnel (CFP) qui ne permet pas actuellement le versement du CTI et de l'Indemnité de Vie Chère (IVC).

La Fédération FO SPS a une nouvelle fois indiqué au ministre et à son cabinet son mécontentement sur l'absence de publication des ratios promu-promouvables. Cette situation pénalise une nouvelle fois les agents qui pourraient bénéficier d'un changement de grade au 1^{er} janvier 2025. L'administration s'est une nouvelle fois cachée derrière l'instabilité politique et l'absence de budget pour justifier cette attente, retard qui devrait toutefois être comblé rapidement...

La question de la déshérence de la psychiatrie a elle aussi été abordée, avec un focus particulier sur la formation des personnels infirmiers qui à l'heure actuelle ne bénéficient que d'une centaine d'heures sur cette spécialité, versus 1 400 heures pour les anciens infirmiers de secteur psychiatrique mais aussi à comparer avec les 400 heures d'enseignement délivrées jusqu'en 2009. FO n'a eu de cesse d'interpeller depuis des mois le ministère et ces services sur cette question alors que la réingénierie de ces professionnels est en cours de finalisation. Le 10 mars, le gouvernement présentera un projet de Loi sur la profession infirmière au parlement, et vendredi matin, FO participera à une réunion consacrée à l'évolution de cette même profession. Pour l'instant, les annonces faites par la DGOS sont très loin de faire consensus. De plus, la Fédération FO SPS a une nouvelle fois indiqué son opposition ferme à Parcoursup pour l'accès à ces formations.

Lors de ce premier entretien, contraint par le temps accordé par le ministre, il a été convenu d'aborder rapidement avec le cabinet et la DGOS d'autres dossiers tels que l'exonération des cotisations aux ordres professionnels, ou encore la création d'un corps pour les Enseignants en Activité Physique Adaptée (EAPA). Ces sujets feront l'objet d'une prochaine rencontre et d'une communication fédérale.

En conclusion, si le ministre de la Santé est resté très attentif aux demandes et revendications de FO, il n'en est pas moins resté très prudent dans ses réponses. Septième ministre de la Santé de ces trois dernières années et en poste depuis une cinquantaine de jours, Yannick NEUDER a manifestement pris pour la première fois connaissance de certains thèmes développés par FO. Il s'est également engagé à venir au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière à contrario de ces prédécesseurs. Pour autant, certaines questions exigent pour FO des réponses urgentes.

La Fédération FO SPS, devant la situation très préoccupante de la FPH, de l'absence de réponses et d'actes concrets sur des dossiers essentiels ainsi que du manque de considération des agents de la FPH, réunira début mars son Comité National. Cette instance aura à se déterminer sur la situation actuelle et ainsi porter collectivement la réponse que Force Ouvrière adressera à la non prise en compte de ses revendications.

Le secrétariat fédéral

Paris, le 19 février 2025